

Image not found or type unknown



Location de maison de particulier à particulier par internet

Par **yanmickael**, le **13/07/2010** à **15:55**

Bonjour,rrrnNous avons réservé une location d'une petite maison en Corse avec un particulier par email (2 semaines à partir du 24 juillet). Nous avons versé 30% du prix de la location par chèque le 17 janvier 2010. Il a été convenu par email que nous réglerions le solde le jour de la remise des clés. Suite à notre séparation, nous devons annuler ce voyage. Sommes-nous contraints de verser le solde ? Quelles sont nos obligations ? Quelle négociation amiable nous conseillez-vous ?